

Image not found or type unknown



Controle Test de depistage

Par **Bubuche1786**, le **29/06/2022** à **00:21**

Bonjour je souhaiterais savoir si il est possible de soumettre une personne dépositaire de l'autorité publique à un contrôle de stupéfiant ? Je m'explique lors d'un contrôle de stupéfiant par un gendarme ou policier est il possible de demander qu'il se soumette lui aussi au même test de dépistage ?
Cordialement

Par **Lag0**, le **29/06/2022** à **07:17**

Bonjour,
Essayez pour voir...
Peu de risque, juste 1 an de prison et 15000€ d'amende !

Par **Bubuche1786**, le **29/06/2022** à **08:15**

Bonjour merci de votre réponse pourriez vous me donner quelques précisions sur votre réponse s'il vous plait
Cordialement

Par **jodelariege**, le **29/06/2022** à **09:12**

bonjour
les gendarmes ou policiers font ces tests sur ordre de leur officier de police judiciaire (OPJ)
donc si vous n'êtes pas OPJ vous ne pouvez pas demander ce genre de tests

Par **amajuris**, le 29/06/2022 à 11:32

bubuche1786,rnrnà quel titre ou fonction, pouvez-vous demander à une personne dépositaire de l'autorité publique de se soumettre à un contrôle de stupéfiant ?rnrnsalutations

Par **Lag0**, le 29/06/2022 à 11:58

Ce qui serait considéré comme un outrage à agent dépositaire de l'autorité publique, d'où les sanctions possibles dont je parle plus haut...

Par **Bubuche1786**, le 29/06/2022 à 13:07

Je vous demande ça car ayant subi une perquisition et condamner pour possession et usage de cannabis (ce que j'ai reconnu sans la moindre hésitation étant le seul fautif) mais comme le monde est petit j'ai rencontré lors d'une soirée un gendarme qui était la lors de ma perquisition et qui m'a avouer qu'il avaient conservé une partie de mon cannabis et qu'il était (le cannabis) selon ses dires très goûté je sais aussi que ces messieurs font des "test" de dépistage mais, encore de sa bouche, qu'ils connaissent le médecin et que c'est d'une banalité et d'une simplicité que le résultat du test de dépistage soit négatif. Cela ne m'étonne pas me direz-vous car il faut être vraiment naïf pour croire que certaines personnes dépositaires de l'autorité publique soient irréprochables y compris (et surtout) en matière de stupéfiant. Je vous remercie pour vos réponses bien qu'elles ne me conviennent pas mais rien d'étonnant me direz-vous .rnCordialement

Par **amajuris**, le 29/06/2022 à 13:46

une personne dépositaire de l'autorité publique peut ne pas être irréprochable mais ce n'est pas à vous d'exiger de contrôler leurs activités pendant leurs temps de travail.rnrndans ces professions, il existe des organismes de contrôle de leurs personnels (IGPN pour la police, IGGN pour la gendarmerie), conseils de l'ordre pour d'autres professions. rnrnvoir ce lien :rnrn [litige avec un organisme chargé de la sécurité](#)rnrnsalutations

Par **Bubuche1786**, le 29/06/2022 à 15:12

Je m'interroge seulement sur le fait qu'une personne potentiellement droguée puisse par exemple procéder à un contrôle de stupéfiant. C'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité. Mais je sais que face à la loi nous ne sommes pas tous égaux cela se saurait. rnCordialement

Par **amajuris**, le **29/06/2022** à **15:38**

les FDO utilisent des appareils étalonnés et vérifiés pour ces contrôles, ce n'est pas le gendarme ou le policier qui décide du résultat.rnrnlorsque vous voyez votre chirurgien ou votre dentiste avant une intervention, ou même un pilote de ligne, est-ce que vous allez lui demander de faire un contrôle stupéfiants ?rnrnCe qui est certain, que même dans les pays autorisant la consommation de cannabis, il existe toujours une interdiction absolue pour la conduite automobile.

Par **Bubuche1786**, le **29/06/2022** à **16:25**

Il serait louable que les forces de l'ordre se soumette à leur test avant de le faire subir à autrui en terme d'équité cela ne me paraît pas abusif . Quand au chirurgien et autre professionnel de santé, eux, ne me contrôlent pas donc je n'ai pas à leur demander de procéder à un quelconque test. La loi est pour tout le monde la même il me semble, même si celle-ci s'applique différemment selon les individus dire le contraire serait une hérésie. Quand au pays autorisant la consommation de cannabis je pense que même les forces de l'ordre n'ont pas le droit de conduire sous l'emprise de produit stupéfiant si je ne m'abuse. Mais comme vous le dites si bien seul un OPJ peut contrôler ses collègues même si je doute fortement que cela soit fréquent , il n'y a déjà pas assez de personne dépositaire de l'autorité publique alors si on devait faire des contrôles réguliers cela ferait tâche que les services de police et de gendarmerie soient emputer de la moitié de son personnel.

Par **citoyenalpha**, le **03/07/2022** à **01:22**

Bonjour,rnrnrnles contrôles de dépistage de stupéfiants ou d'alcoolémie sont effectués conformément à la législation en vigueur adoptée par les représentants du peuple français. En l'état ces mêmes représentants n'entendent pas soumettre à ces épreuves de dépistages les FDO avant de procéder au dépistage des personnes dont la loi le prévoit notamment les conducteurs de véhicule. Seule la loi s'applique et non les "envies" de citoyen. Pour rappel ce n'est pas parce que d'autres commettent une infraction que cela dédaigne une personne de sa propre infraction.rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **03/07/2022** à **09:47**

bubuche1786,rnrndemandez à votre député ou votre sénateur de faire une proposition de loi en ce sens.rnrnvous viendrez nous donner sa réponse.rnrnsalutations